



Département de Loire-Atlantique
Commune de La Turballe

La Turballe, le 13 janvier 2026

Didier CADRO
Maire de la Turballe

ARRETE REGLEMENTANT
L'ACCES DE LA DIGUE PORTUAIRE

AT-2026-011

Le Maire de la Commune de LA TURBALLE,

Vu l'article L2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Considérant que le chantier de mise en œuvre des trois pontons CTV dans l'avant-port de La Turballe,

Considérant que les travaux des deux massifs d'amarrage et celui de la passerelle qui vont être réalisés sur la voie situé en contrebas de la digne principal,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès à la digue portuaire sera en partie condamné à compter du 26 janvier jusqu'à la fin du mois de février 2026 (confer plan joint) pour effectuer des travaux de mise en place de trois pontons CTV dans l'avant-port de La Turballe.

ARTICLE 2 : Pendant cette période la circulation en véhicule sera interdite entre le quai EMR et le musoir (confer plan joint).

ARTICLE 3 : L'accès et le cheminement d'accès au chantier sont strictement réservés aux personnels et engins intervenants dans le cadre des travaux de mise en place des pontons.

ARTICLE 4 : La collectivité décline toute responsabilité en cas du non-respect de l'arrêté municipal.

ARTICLE 5 : Les secours ne pourront intervenir que par l'escalier NORD de la digue. L'escalier SUD étant condamné pour la durée des travaux.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application télé recours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services,
La Brigade de Gendarmerie de GUERANDE,
Les Services Techniques Municipaux,
La Police Municipale Pluri communale
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le document est
publie ou notifié le 15. 01. 2026
Le Maire,

Le Maire,
Didier CADRO



Mairie de la Turballe - 10, Rue de la fontaine 44420 La Turballe

02 40 11 82 00

Secretariat.General@laturballe.fr

laturballe.fr



